

**AVIS D'OUVERTURE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES  
PHYSIQUES ET SPORTIVES - SESSION 2026 - POUR LES COLLECTIVITES DE LA REGION DES  
PAYS DE LA LOIRE**

**(EXTRAIT DE L'ARRETE N° 250423CON03ART)**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe ouvre, au titre de l'année 2026, un concours externe et un concours interne de recrutement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives. Ces concours sont organisés pour les collectivités et établissements publics territoriaux des cinq départements de la région des Pays de la Loire.

Le concours est ouvert pour **30** postes au total repartis de la manière suivante :

- ↳ **18** postes ouverts au concours externe (60% des postes à pourvoir);
- ↳ **12** postes ouverts au concours interne (40% des postes à pourvoir).

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Le candidat doit posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant.

**Les conditions spécifiques pour être admis à concourir au concours externe sont les suivantes :**

Le candidat doit être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le [code du sport](#) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007](#).

Ainsi, les candidats, qui ne possèdent pas le diplôme requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours externe, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes et ou d'activités professionnelles équivalentes. Ils devront effectuer leur demande d'équivalence auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. **Cette demande d'équivalence est distincte de l'inscription au concours et doit être réalisée très en amont de celle-ci (pour plus d'informations contactez le CNFPT).**

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- ↳ les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- ↳ les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

**Les conditions spécifiques pour être admis à concourir au concours interne sont les suivantes :**

établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à [l'article L5 du code général de la fonction publique](#), militaires, magistrats ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale **en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national à la date de clôture des inscriptions et comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dans les conditions fixées par l'article [L325-5 du code général de la fonction publique](#)

### MODALITES D'INSCRIPTION :

Conformément aux dispositions du décret du 31 mars 2021 susvisé, les candidats qui choisissent de s'inscrire au présent concours ne pourront s'inscrire à un même concours organisé simultanément par d'autres centres de gestion au titre de la session 2026.

La plateforme [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) permet de garantir l'inscription unique des candidats auprès d'un seul centre de gestion, le candidat devant sélectionner le concours qui l'intéresse puis le CDG organisateur. Le candidat aura alors accès au formulaire de préinscription du centre de gestion organisateur choisi.

La période d'inscription est découpée comme suit :

### 1. Préinscription en ligne du 20 mai 2025 au 25 juin 2025

Les candidats devront individuellement se préinscrire en ligne **du 20 mai 2025 au 25 juin 2025 inclus (avant minuit heure métropolitaine)** sur le site Internet du Centre de gestion de la Sarthe : [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr) par l'intermédiaire de la plateforme [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

Pour les candidats ne disposant pas d'un accès Internet, une borne Internet est mise à disposition dans les locaux du Centre de gestion de la Sarthe, les candidats pourront ainsi procéder à leur préinscription pendant la période mentionnée ci-dessus en se rendant dans ces locaux aux horaires d'ouverture du Centre de gestion, consultable sur le site Internet [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr).

Cette préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé accessible ensuite depuis le site Internet du Centre de gestion (rubrique « Emploi/concours » puis « Préinscription / Accès sécurisé / Résultats »). Cet accès sécurisé permettra aux candidats de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de gestion dans le cadre de ce concours.

**Cette préinscription ne constitue pas une inscription.** Le candidat ne sera inscrit qu'à réception par le Centre de gestion de la Sarthe du dossier téléchargé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou l'impression de la préinscription ne seront pas acceptées comme preuve d'inscription.

**Exceptionnellement** en cas de survenance d'un problème technique imputable au Centre de gestion ou à la plateforme de préinscription, le service Concours adressera le dossier d'inscription par voie postale. Le candidat doit adresser au Centre de gestion une demande écrite individuelle **par voie postale au plus tard le 25 juin 2025** au Centre de gestion : CDG FPT Sarthe - 3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2 (le cachet de la poste faisant foi). Cette demande doit **impérativement** préciser le concours, la voie de concours ainsi que les coordonnées du candidat (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone) et être accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes. En cas d'envoi d'un pli insuffisamment affranchi avec la demande de dossier d'inscription, il ne sera pas donné suite à cette demande.

Les demandes de dossier d'inscription adressées au Centre de gestion par fax ou messagerie électronique ne seront pas prises en compte.

### 2. Clôture du dossier au plus tard le 3 juillet 2025

Le dossier d'inscription devra être retourné exclusivement au Centre de gestion de la Sarthe (3 rue Paul Beldant au Mans) **au plus tard le 3 juillet 2025** en étant **déposé par le candidat avant minuit** (heure métropolitaine) **sur son espace sécurisé créé au moment de sa préinscription** accessible depuis le site Internet du Centre de gestion : [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr) (rubrique « Emploi/concours » puis « Préinscription / Accès sécurisé / Résultats »). Le candidat doit finaliser l'envoi de son dossier avant minuit (heure métropolitaine) en appuyant sur le bouton « **Clôturer mon inscription** ».

Sans clôture avant cette date, la pré-inscription en ligne sera annulée. Si le candidat n'est pas en mesure de transmettre toutes les pièces justificatives requises (diplôme requis, état des services complétés par la collectivité, arrêté, contrat de travail...) au moment de clôturer son dossier, une relance de pièces justificatives par le service Concours sera faite ultérieurement sur l'accès sécurisé du candidat afin que le candidat complète son inscription.

**Exceptionnellement** en cas de survenance d'un problème technique imputable à la plateforme de préinscription faisant obstacle à la clôture de l'inscription sur l'espace sécurisé du candidat, ce dernier pourra retourner son formulaire récapitulatif d'inscription et les pièces complémentaires requises :

- ↳ Soit en les **déposant à l'accueil** du Centre de gestion **avant 17 heures le 3 juillet 2025** (horaires disponible sur [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr)) ; le tampon du Centre de gestion fait foi.
- ↳ Soit en les **adressant par voie postale** au plus tard le 3 juillet 2025 au Centre de gestion à l'adresse suivante : CDG 72, 3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2. Le cachet de la poste fait foi (article L. 112-1 du code des relations entre le public et l'administration).

Le dossier d'inscription ne peut être adressé par messagerie électronique ou par fax.

Le dossier d'inscription ne peut être constitué de l'impression de la page d'écran de la pré-inscription, de la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié. En effet, la préinscription sur Internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont un caractère individuel.

Chaque candidat doit veiller à adresser son dossier d'inscription dans les conditions précitées en anticipant les éventuels incidents de transmission.

## INTITULE DES EPREUVES

### Epreuves d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p>L'épreuve consiste à répondre à <b>un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq</b>, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.</p> <p><b>Durée : 3 heures / coefficient 2</b></p>	<p>L'épreuve consiste en <b>la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier</b> portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p><b>Durée : 3 heures / coefficient 2</b></p>

### Epreuve d'admission

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
<p>Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course (<b>coefficient 1</b>)</p>	
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p>Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;</li> <li>▪ pratiques duelles ;</li> <li>▪ jeux et sports collectifs ;</li> <li>▪ activités de pleine nature ;</li> <li>▪ activités aquatiques.</li> </ul> <p><b>Préparation 30 mn / Durée 30 mn / Coefficient 2</b></p> <p>Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.</p> <p>Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.</p> <p><b>30 min, dont 5 min au plus d'exposé / Coefficient. 1</b></p>	<p>Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;</li> <li>▪ pratiques duelles ;</li> <li>▪ jeux et sports collectifs ;</li> <li>▪ activités de pleine nature ;</li> <li>▪ activités aquatiques.</li> </ul> <p><b>Préparation 30 mn / Durée 30 mn / coefficient 3</b></p> <p>Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.</p> <p>Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois</p> <p><b>30 min, dont 5 min au plus d'exposé / Coefficient. 1</b></p>

## DATE ET LIEU DES EPREUVES :

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le **29 janvier 2026** en Pays de la Loire :

- ↳ Au domaine de Vaujoubert (face au 167, rue de Beaugé 72700 Rouillon)
- ↳ A la salle Eolienne (67, rue des Collèges 72230 Arnage),
- ↳ au Centre de gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant, 72000 Le Mans) pour les candidats en situation de handicap et bénéficiant à ce titre d'un aménagement d'épreuve.

Le Centre de gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de supprimer ou prévoir d'autres centres d'épreuve en Pays de la Loire pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu, ils ne seront pas admis à concourir.

Les dates, lieux et horaires de l'épreuve physique et de l'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives suivies d'un entretien seront fixés ultérieurement par arrêté, qui fera l'objet d'une publication sur le site Internet du Centre de gestion. Chaque candidat recevra de manière individuelle, par le biais de son espace sécurisé, la date, le lieu ainsi que l'horaire de sa convocation. L'information sur les lieux sera également publiée dans la rubrique « Agenda » du site Internet du Centre de gestion.

Tout candidat qui n'aurait pas reçu sa convocation 10 jours avant la date des épreuves par le biais de son accès sécurisé devra prendre contact avec le service Concours du Centre de gestion de la Sarthe. En cas de changement de coordonnées, le candidat doit en informer immédiatement par écrit le Centre de gestion de la Sarthe.

## COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS

Toute communication du service Concours à destination du candidat (accusé réception du dossier d'inscription, convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr). Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

Le Centre de gestion peut être amené à utiliser l'envoi de sms en cas d'informations importantes à transmettre aux candidats. Si vous ne souhaitez pas recevoir les sms adressés par le Centre de gestion, contactez le service Concours : [service.concours@cdg72.fr](mailto:service.concours@cdg72.fr).

Des renseignements complémentaires pourront être apportés sur simple demande effectuée auprès du service Concours du Centre de gestion de la Sarthe ([service.concours@cdg72.fr](mailto:service.concours@cdg72.fr)).